

Aide à l'accession

Pour favoriser la primo accession à la propriété, un dispositif d'aides financières existe sur le territoire.

Deux aides non cumulables sont possibles :

- ▶ Une subvention de 3000€ pour un ménage de 1 à 3 personnes de 4000€ pour un ménage de 4 personnes et plus

ou

- ▶ Un prêt bonifié de 20000€ sur 14 ans Ce prêt sans intérêt (2) vient en complément du prêt principal et du Prêt à Taux Zéro. Prise en charge des intérêts par la métropole, dans la limite d'un plafond de 3000 € sur toute la durée du prêt.

[En savoir plus](#) 

A voir aussi



Trouver un logement

[DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL](#)

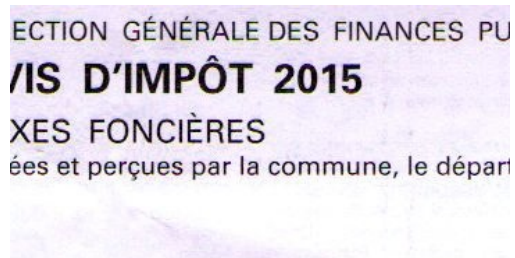
[HÉBERGEMENT DES JEUNES](#)

[HÉBERGEMENT DES SENIORS](#)

[HÉBERGEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES](#)



Aide à la rénovation



Exonération de la taxe foncière



MAIRIE DE FOS-SUR-MER

AVENUE RENÉ CASSIN BP 5

13711 FOS SUR MER CEDEX

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout accepter

Personnaliser